

Angle d'empilement 60/40/23 Notice d'utilisation



MEVA Schalungs-Systeme GmbH

Industriestraße 5 Tél. +49 7456 692-01
72221 Haiterbach Fax +49 7456 692-66
Allemagne info@meva.net

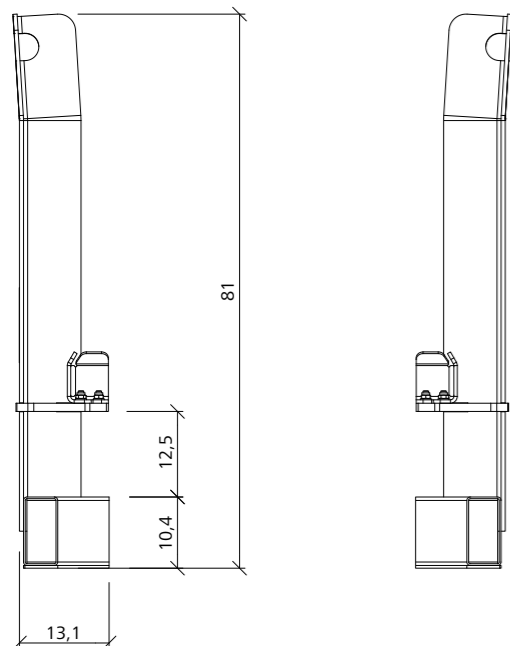
www.meva.net

2555 D 04/04/2022. Printed in Germany

1. Description du produit / Données techniques

Référence : 29-305-45. Poids : 9,55 kg.

Acier, galvanisé. Pour l'empilement et la manutention de 2 à 5 panneaux de coffrage de voiles vertical (banches) de dimension identique, avec des profils de cadre de 60 mm, 40 mm ou 23 mm de large. Utilisez impérativement 4 angles d'empilement 60/40/23 par pile de panneaux (utilisez voir point 5). Charge admissible : 15 kN (1,5 t) par angle d'empilement.



2. Mesures de prévention et recommandations de sécurité

2.1. Remarque relative à la notice d'utilisation

- Lisez attentivement la notice d'utilisation avant la première utilisation. Les instructions contenues dans cette notice doivent être accessibles aux personnes qui sont habilitées à utiliser l'angle d'empilement 60/40/23.
- L'angle d'empilement 60/40/23 ne doit être utilisé que par des personnes autorisées et qualifiées, et ce, dans le respect de la directive R 109-017 de la DGUV (caisse de prévention allemande).
- L'angle d'empilement 60/40/23 ne doit être utilisé que pour l'usage décrit dans la présente notice d'utilisation. Une utilisation non conforme de l'angle d'empilement 60/40/23 peut provoquer des dommages et, dans des cas extrêmes, causer des blessures corporelles, voire la mort.
- Il est interdit d'exercer une traction oblique, de fractionner les charges en suspension et de maîtriser la rotation de la charge.
- Personne ne doit demeurer sous et/ou sur la charge en suspension.
- N'utilisez pas l'angle d'empilement 60/40/23 lorsque la plaque d'identification est manquante ou si les charges maximales d'utilisation sont illisibles. Sans plaque d'identification, la déclaration de conformité CE et la notice d'utilisation perdent leur validité.
- La charge maximale d'utilisation des 4 angles d'empilement 60/40/23 d'une unité ne doit jamais être dépassée (voir point 5).
- Les angles d'empilement 60/40/23 endommagés doivent être mis hors service et mis au rebut.

2.2. Remarque relative à l'utilisation

- Avant la première mise en service, effectuez un contrôle conformément au point 6 de la présente notice d'utilisation.
- L'angle d'empilement 60/40/23 doit être soumis à un contrôle visuel avant chaque utilisation pour vérifier qu'il ne présente pas de défauts, pour vérifier l'absence de pièces et la bonne tenue des pièces mobiles, et pour s'assurer qu'il peut être utilisé en sécurité.
- L'angle d'empilement 60/40/23 ne doit être utilisé que pour l'usage prévu.
- La répartition de la charge doit être homogène.
- Pendant la manœuvre de levage (Fig. 3), la charge doit être déplacée de manière à éviter le balancement ou le heurt de la charge. Les crochets de levage ne doivent pas être sollicités au niveau de la pointe et doivent se mouvoir librement dans l'œillet d'accrochage ①.
- Les charges doivent être soulevées et déposées de manière à prévenir tout risque de basculement, de fractionnement, de glissement ou de chute de la charge.
- Pendant la manœuvre d'élingage, aucun chargement, et/ou personne, ne doit se trouver, voire monter, sur la charge à lever.

3. Mesures de prévention



Le risque d'écrasement est présent pendant toute la durée de l'opération de levage.



Présence de charges suspendues. Il n'est pas autorisé de manœuvrer la charge au-dessus de personnes.

Assurez-vous que personne ne se trouve dans la zone de manœuvre de la charge. N'utilisez que des élingues chaîne. Le crochet de l'élingue chaîne doit pouvoir se mouvoir librement dans l'œillet d'accrochage de l'angle d'empilement.

Assurez-vous que l'équipement de protection individuelle nécessaire à l'utilisation de l'angle d'empilement 60/40/23 est mis à disposition et vérifiez que cet équipement est utilisé correctement :

- Casque de protection
- Chaussures de sécurité
- Gants de protection
- Lunettes de protection

4. Que faire en cas d'accident ? – Premiers secours



- Sécurisez la zone de l'accident
- Pratiquez les gestes de premiers secours
- Prévenez le secouriste et le supérieur hiérarchique
- Restez auprès du ou des blessés

5. Utilisation conforme

L'angle d'empilement 60/40/23 est destiné à la manutention et au stockage des panneaux de coffrage vertical Mammut XT, Mammut 350, StarTec XT, StarTec, AluStar, EcoAs et AluFix. Les panneaux doivent avoir les mêmes dimensions. Utilisez toujours 4 angles d'empilement 60/40/23 par levage ou manutention. Les piles sont déplacées séparément à l'aide d'une élingue (Fig. 3) ou d'un chariot à fourche. Moyen de levage pour les panneaux de coffrage vertical, se pose entre la grue et la charge. Il faut au moins deux panneaux de coffrage vertical : un panneau repose sur les profils creux ④ face coffrante vers le haut, le deuxième panneau repose sur la pièce située au-dessus des profils creux, sur la platine munie d'un angle de positionnement ②. L'unité de manutention doit compter au maximum cinq panneaux de coffrage vertical (Fig. 3). L'angle de positionnement doit être positionné en fonction des panneaux à déplacer (Fig. 1). Utilisez une élingue 4 brins et posez un crochet de levage sur l'œillet d'accrochage ① de chaque angle d'empilement.

L'angle d'empilement 60/40/23 demeure sur le coffrage pendant toute la durée d'utilisation.

Il est possible d'empiler jusqu'à trois piles de panneaux pour le stockage (Fig. 5). Les piles de panneaux doivent être de la même dimension pour pouvoir être superposées.

La charge maximale d'utilisation par angle d'empilement 60/40/23 est de 15 kN (1,5 t).

Selon la directive R 109-017 (chapitre 4.1.2) de la DGUV (caisse de prévention allemande), les élingues multibrins sont considérées comme n'ayant que deux brins porteurs (30 kN, soit 3,0 t). Cela ne s'applique pas s'il est établi que la charge va se répartir de façon égale sur d'autres brins ou que, si la répartition de la charge est inégale, la charge maximale d'utilisation de chaque brin ne sera pas dépassée (45 kN max., soit 4,5 t).



Pour pouvoir procéder au montage, vous devez avoir reçu une formation spécifique (voir réglementation nationale en vigueur) et disposer des connaissances et compétences requises à cet effet.



Le matériel utilisé doit toujours être dans un état de conservation irréprochable. Les pièces défectueuses doivent être mises hors service et mises au rebut.

5.1 Montage de l'angle d'empilement 60/40/23

Réglez l'angle de positionnement ② de l'angle d'empilement 60/40/23 en fonction de l'épaisseur du cadre du panneau (EA/AF = 23 mm, AS/ST/ST XT = 40 mm, M/M 350/M XT = 60 mm), voir Fig. 1.

Insérez un angle d'empilement 60/40/23 sur chaque angle du panneau de coffrage vertical : le panneau doit reposer sur le support ④ face coffrante vers le haut (Fig. 6). Cela permet de préserver la peau coffrante quand la

pile est déplacée avec un chariot à fourche.

Posez le panneau suivant par le haut, dans les angles de positionnement préalablement ajustés ② (Fig. 2). La pile est calée par la mise en place du deuxième panneau et peut alors être déplacée.

Remarque importante

Contrôlez l'angle d'empilement 60/40/23 avant chaque mise en service pour vérifier qu'il ne présente aucun défaut. Les profils et soudures situés dans la zone de fixation de l'angle d'empilement 60/40/23 ne doivent pas être endommagés. Le point d'accrochage au niveau du panneau de coffrage vertical doit également être parfaitement propre.

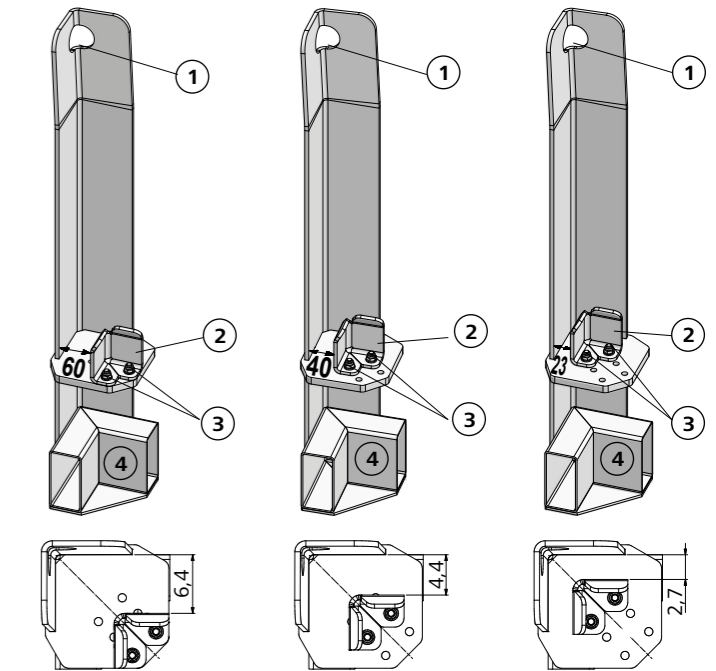


Fig. 1

Mammut XT (M XT), Mammut 350 (M 350), Mammut (M)	StarTec XT (ST XT), StarTec (ST), AluStar (AS)	EcoAs (EA), AluFix (AF)
--	--	----------------------------

- ① Œillet d'accrochage
- ② Platine avec angle de positionnement
- ③ Vis à tête conique avec écrou hexagonal M8
- ④ Profil creux comme support

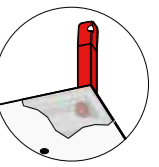


Fig. 2

5.2 Prévenir les mauvais usages



- La charge maximale d'utilisation ne doit jamais être dépassée (voir point 5). L'angle d'élingage ne doit jamais dépasser 60° (Fig. 4).
- L'angle d'empilement 60/40/23 doit être bien en place avant de procéder à la mise en tension de l'élingue. Le sol support doit être résistant, plan et antidérapant.
- Utilisez toujours 4 angles d'empilement 60/40/23 comme unité de manutention.
- L'angle de positionnement ② doit toujours être réglé en fonction du panneau de coffrage vertical utilisé.
- Posez toutes les vis ③ au niveau de la platine de l'angle de positionnement.
- Pour pouvoir être levée ou déplacée, une pile doit comporter entre 2 et 5 panneaux de coffrage vertical.
- Les moyens d'élingage doivent être homologués pour une charge maximale d'utilisation de 45 kN (4,5 t).

Angle d'empilement 60/40/23

5.3 Levage à la grue

L'angle d'empilement 60/40/23 ne doit être mis en œuvre que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs suffisamment qualifiés. Ces personnes doivent avoir suivi une formation spécifique pour savoir identifier et maîtriser les risques liés aux opérations de levage.



Accrochez le crochet de l'élingue dans l'œillet d'accrochage ① de l'angle d'empilement 60/40/23 de manière que le crochet ne puisse pas glisser hors de l'œillet lorsque l'élingue ou la chaîne n'est pas mise en tension (Fig. 4).

6. Contrôle et entretien

6.1 Vérification avant la première mise en service

L'angle d'empilement 60/40/23 a été soumis à un contrôle final en usine, il est vérifié et conforme pour l'usage attendu. L'angle d'empilement 60/40/23 doit néanmoins être contrôlé par une personne compétente avant la première utilisation pour vérifier qu'il n'a subi aucun dommage pendant le transport ni aucune autre détérioration.

6.2 Vérifications

L'angle d'empilement 60/40/23 doit être soumis à un contrôle visuel avant chaque utilisation, conformément à la réglementation relative à la santé et sécurité au travail, pour vérifier l'absence de défauts, de déformations, de corrosion, de soudures cassées ou fissurées, etc. Contrôlez l'intégrité (l'absence de pièce), la bonne tenue, la sécurité d'utilisation et l'état d'usure de l'angle d'empilement 60/40/23. Les produits endommagés doivent être mis hors service et mis au rebut.

La plaque d'identification (Fig. 7), et l'indication de la charge maximale d'utilisation, doit être disponible et lisible.

Remarque importante

Avant le montage de l'angle d'empilement 60/40/23, vérifiez que le panneau de coffrage vertical n'est pas endommagé. Les profils situés au niveau de l'angle d'empilement 60/40/23 ne doivent pas être endommagés. Le point d'accrochage au niveau des panneaux de coffrage vertical doit également être parfaitement propre. Si des réparations doivent être effectuées, seule MEVA est habilitée à les réaliser.



Lors de l'utilisation de l'angle d'empilement 60/40/23, respectez les points suivants :

- Éliminez les salissures éventuelles (restes de béton, etc.) pour assurer la propreté de l'angle d'empilement 60/40/23 et des panneaux de coffrage vertical.
- Vérifiez que les vis ③ de l'angle de positionnement ② ne sont pas endommagées.
- Utilisez l'angle d'empilement 60/40/23 de manière à prévenir tout décrochage accidentel des élingues, des accessoires d'élingage ou de la charge.
- Ne dépassez jamais la charge maximale d'utilisation de 15 kN par angle d'empilement 60/40/23 (voir point 5).
- Assurez-vous que personne ne demeure dans la zone dangereuse.
- Vérifiez la résistance et la planéité du sol.
- Retirez toutes les pièces qui ne sont pas attachées.
- Si un défaut est constaté, l'angle d'empilement 60/40/23 doit être éliminé dans les règles de l'art et conformément à la réglementation en vigueur (voir point 10).

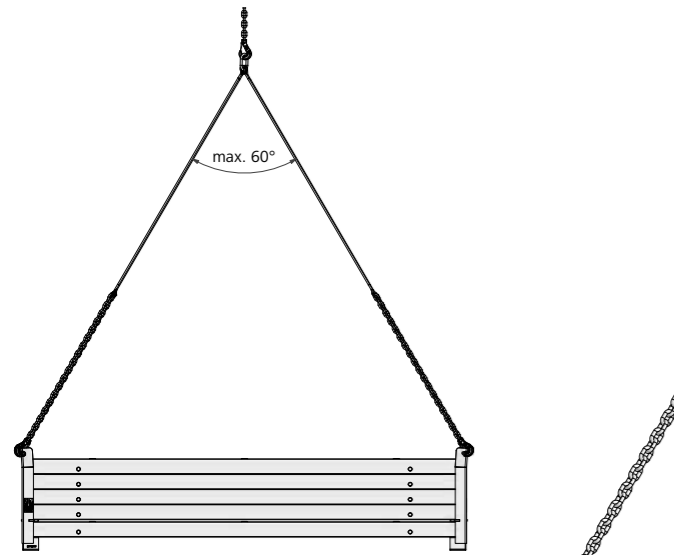


Fig. 3 : Angle d'élingage 60° max.

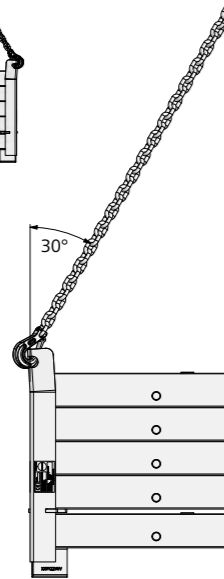


Fig. 4 : 5 panneaux de coffrage vertical au max. par unité de manutention

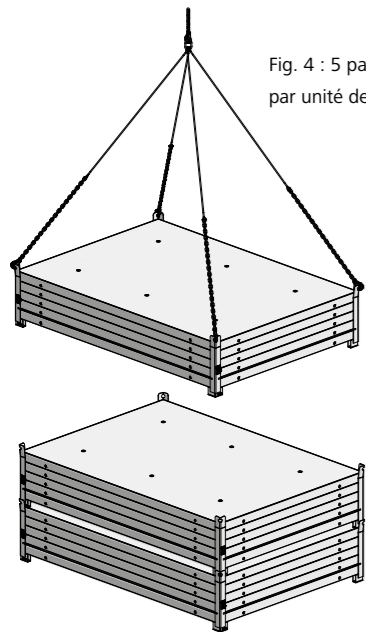


Fig. 5 : Possibilité de superposer jusqu'à 3 piles de panneaux de coffrage vertical pour le stockage. Les piles doivent avoir la même dimension.

Attention !



Personne ne doit demeurer sur la pile de panneaux au moment de la manœuvre d'élingage et quand la charge est en suspension. Assurez-vous également qu'il ne reste aucun objet, outil ou élément non fixé sur la charge à lever lors de la manœuvre d'élingage.

Pendant les différentes phases d'utilisation



- L'unité de manutention peut comporter des arêtes vives pouvant provoquer des blessures aux mains et aux doigts.
- Il y a risque de collision entre la pile et les personnes présentes lors de la manœuvre d'élingage.

Angle d'empilement 60/40/23

9. Stockage

L'angle d'empilement 60/40/23 doit être stocké à l'abri des intempéries et des substances agressives, dès lors que cela peut impacter la sécurité des opérations.

10. Élimination des déchets

L'angle d'empilement 60/40/23 doit être rendu inutilisable avant sa mise au rebut. Ce produit doit ensuite être éliminé selon les règles en vigueur dans votre pays.

11. À l'attention des utilisateurs

- Si vous travaillez hors des frontières allemandes, respectez les dispositions réglementaires qui sont en vigueur dans le pays.
- S'il n'existe pas de législation spécifique dans le pays, nous recommandons de travailler d'après les règles et normes allemandes.
- Une personne qualifiée et compétente doit être sur place lors de la mise en œuvre de l'angle d'empilement 60/40/23.



En cas de non-respect des recommandations émises préalablement, les droits acquis dans le cadre de la garantie légale du produit seront perdus.

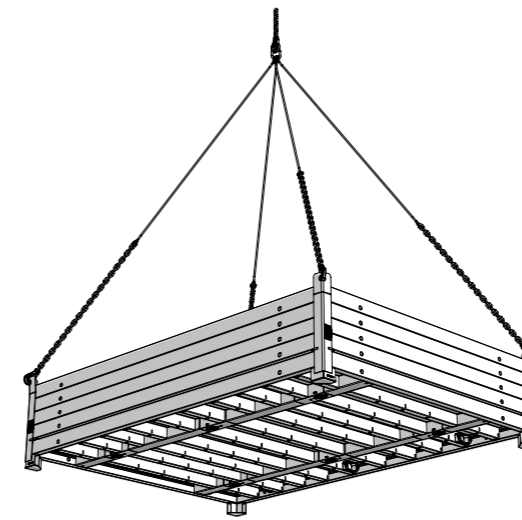


Fig. 6

6.3 Examen particulier

Selon la directive R 109-017 de la DGUV (caisse de prévention allemande), l'angle d'empilement 60/40/23 doit faire l'objet d'un examen particulier s'il a été endommagé ou soumis à des événements particuliers qui pourraient impacter sa résistance, ainsi qu'après une action corrective. Cette vérification doit être réalisée par une personne compétente. Les accessoires doivent être contrôlés en tenant compte de leur usage effectif.

6.4 Entretien

Éliminez les salissures (restes de béton, etc.) pour assurer la propreté de l'angle d'empilement 60/40/23 et du panneau de coffrage vertical.

7. Réparations

Les réparations doivent être réalisées par le fabricant, l'angle d'empilement 60/40/23 ne doit être utilisé que dans son état d'origine. La responsabilité de MEVA ne saurait être engagée pour des produits ayant été modifiés.

8. Plaques d'identification et charge maximale d'utilisation

Charge maximale d'utilisation par angle d'empilement 60/40/23 : 15 kN (1,5 t), voir point 5.

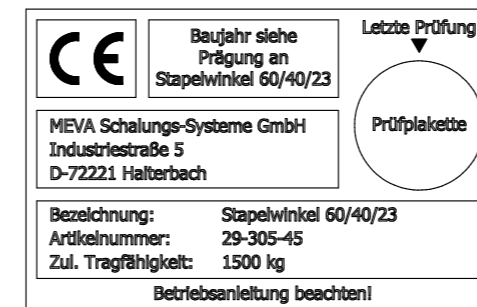


Fig. 7 Plaque d'identification

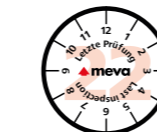


Fig. 8 Exemple de plaquette de contrôle



Si la plaquette de contrôle est manquante ou illisible, n'utilisez plus l'angle d'empilement 60/40/23 (Fig. 8).

Déclaration de conformité selon la directive européenne 2006/42/CE

Fabricant	Personne établie dans la Communauté autorisée à établir la documentation technique pertinente :
MEVA Schalungs-Systeme GmbH Industriestraße 5 72221 Halterbach ALLEMAGNE	Dr. Olaf Leitzbach MEVA Schalungs-Systeme GmbH Industriestraße 5 72221 Halterbach ALLEMAGNE

déclare expressément que, pour le produit

- Désignation: Angle d'empilement 60/40/23
- N° de référence: 29-305-45

auquel se réfère cette directive, les dispositions pertinentes de la directive CE suivante ont été prises en compte :

- 2006/42/CE Directive 2006/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2006 relative aux machines et modifiant la directive 95/16/CE (refonte)
- Référence des normes harmonisées appliquées conformément à l'article 7, paragraphe 2:
 - DIN EN 13155:2009-08 Appareils de levage à charge suspendue – Sécurité – Équipements amovibles de prise de charge
 - DIN EN ISO 12100:2011-03 Sécurité des machines – Principes généraux de conception – Appréciation du risque et réduction du risque
 - DIN EN ISO 20607:2019-10 Sécurité des machines – Notice d'instructions – Principes rédactionnels généraux